

**Service Questure
Bureau du conseil municipal**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du lundi 16 avril 2012

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

LE SEIZE AVRIL DEUX MILLE DOUZE, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du **10 avril 2012**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
Monsieur Michel DESTOT, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Michel DESTOT - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT - M. Philippe de LONGEVIALLE - Mme Marie-France MONERY - M. Alain PILAUD - Mme Geneviève FIORASO - Mme Monique VUAILLAT - M. Jacques CHIRON - Mme Eliane BARACETTI - M. Patrice VOIR - M. Georges LACHCAR - M. Olivier NOBLECOURT - M. Abderrahmane DJELLAL - Mme Laure MASSON - M. Bernard BETTO - Mme Hélène VINCENT - M. Stéphane SIEBERT - M. Morad BACHIR-CHERIF - Mme Marie-Christine DABROWSKI - M. Farid DERBAL - Mme Céline DESLATTES - Mme Bity DIENG - Mme Linda EL HADDAD - M. Pascal GARCIA - M. Stéphane GEMMANI - Mme Michèle JOSSERAND - M. Gildas LAERON - M. Jean-Philippe MOTTE - Mme Hakima NECIB - M. Serge NOCODIE - Mme Eléonore PERRIER - Mme Ariane SIMIAND - M. Jacques THIAR - M. Henri BAILE - Mme Marguerite BON - M. Matthieu CHAMUSSY - Mme Pascale MODELSKI - M. Olivier ROUX - M. Hervé STORNY - M. Olivier BERTRAND - M. Gilles KUNTZ.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Florence HANFF donne pouvoir à Mme Hakima NECIB de 17H15 à 18H15
Mme Marie-Claire NEPI donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT de 17H15 à 18H15
M. Paul BRON donne pouvoir à M. Jean-Philippe MOTTE de 17H15 à 18H15
Mme Sylvie DRULHON donne pouvoir à Mme Monique VUAILLAT de 17H15 à 18H15
Mme Béatrice DOUTRIAUX donne pouvoir à M. Morad BACHIR-CHERIF de 17H15 à 18H15
Mme Aline BLANC-TAILLEUR donne pouvoir à M. Pascal GARCIA de 17H15 à 18H15
Mme Christine CRIFO donne pouvoir à M. Abderrahmane DJELLAL de 17H15 à 18H15
M. Jean-Michel DETROYAT donne pouvoir à Mme Eliane BARACETTI de 17H15 à 18H15
M. Eric GRASSET donne pouvoir à M. Stéphane SIEBERT de 17H15 à 17H50
Mme Camille PLET donne pouvoir à M. Philippe de LONGEVIALLE de 17H15 à 17H48
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à M. Henri BAILE de 17H15 à 18H15
Mme Bernadette CADOUX donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 17H15 à 18H15
M. Fabien de SANS NICOLAS donne pouvoir à Mme Pascale MODELSKI de 17H15 à 18H15
Mme Maryvonne BOILEAU donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 18H00 à 18H15
Mme Gwendoline DELBOS-CORFIELD donne pouvoir à M. Olivier BERTRAND de 17H15 à 18H15
Mme Marina GIROD DE L'AIN donne pouvoir à M. Gilles KUNTZ de 17H15 à 18H15
M. Philippe de LONGEVIALLE donne pouvoir à M. Serge NOCODIE de 17H48 à 18H15.

Absents :

M. Hakim SABRI est absent de 17H15 à 18H00
Mme Maryvonne BOILEAU est absente de 17H15 à 18H00
Mme Camille PLET est absente de 17H48 à 18H15

Secrétaire de séance : Mme Hélène VINCENT.

Le procès verbal du Conseil municipal du 26 mars 2012 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 1 - (A 006) - URBANISME REHABILITATION - FLAUBERT : lancement d'une étude de cadrage de l'habitat existant. Demande de participation financière.

Intervention(s): Mme VUAILLAT, Mme BON, M. KUNTZ, M. de LONGEVIALLE, M. MOTTE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à commander une étude de cadrage conformément au Code des marchés publics ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des aides financières pour cette étude auprès de tous les partenaires potentiels, notamment Grenoble Alpes Métropole ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération : Adoptée

Abstention : 4 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour le reste.

DELIBERATION N° 2 - (A 004) - URBANISME AMENAGEMENT - Autorisation de signature d'une convention de financement Ville de Grenoble / ACTIS pour l'étude structurelle et patrimoniale de la cité de l'Abbaye à Grenoble

Intervention(s): M. de LONGEVIALLE, M. BERTRAND, Mme MASSON, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention financière relative au marché de l'étude structurelle et patrimoniale de la Cité de l'Abbaye à Grenoble, entre Actis et la Ville

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 3 - (A 007) - URBANISME REHABILITATION - Politique de Développement Durable de la Ville de Grenoble. Opération MUR/MUR Campagne Isolation. Adoption de l'avenant n° 1 à la convention cadre de partenariat.

Intervention(s): Mme VUAILLAT, M. KUNTZ,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1, ci-annexé, à la convention cadre de partenariat de l'opération MUR/MUR Campagne isolation avec Grenoble Alpes Métropole ;

- de solliciter toutes les participations nécessaires à cette opération auprès de Grenoble Alpes Métropole, de l'ANAH et des autres financeurs concernés.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 4 - (A 011) - ENERGIE - Convention de prise en charge financière de l'éclairage des tunnels routiers Grand Place.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

-d'autoriser le Maire à signer la convention de prise en charge des frais d'éclairage des tunnels Grand Place.

Délibération : Adoptée

**Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)
- Pour : le reste**

DELIBERATION N° 5 - (A 010) - FINANCES - Vente d'un équipement électrique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à céder à la société GEG un transformateur haute tension pour un prix de 6 458,40 € TTC.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 6 - (B 001) - LOGEMENT - Aide de la Ville aux opérations de logement social réalisées par Actis, Grenoble Habitat et la Société Dauphinoise pour l'Habitat

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser à Actis une aide de 234 000 € pour la réalisation d'une opération de 42 logements PLUS/PLAI et PLUS CD, rue Guy Mocquet

- de verser à Grenoble Habitat une aide de 3 500 € pour l'acquisition en VEFA d'un logement T3 (PLUS) dans la seconde tranche du programme "Central Park", rues Bévière et Charrel, et une aide de 65 000 € pour la réalisation de 13 logements locatifs (PLUS/PLAI) sur l'ancien site de la clinique des Bains

- de verser à la Société Dauphinoise pour l'Habitat une aide de 80 000 € pour la réalisation d'une opération de 16 logements locatifs PLUS/PLAI, 39 rue René Thomas

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions financières correspondantes, ci-annexées, avec ACTIS, Grenoble Habitat et la SDH, précisant les modalités de versement desdites participations.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 7 - (B 007) - LOGEMENT - Dispositif "Aides aux communes" de la METRO - Avenant à la convention de partenariat financier pour l'opération Vaujany-Libération

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la rédaction d'un avenant modifiant :

. l'article IV-2 de la convention de partenariat financier signée le 14 juin 2010 entre la Métro et la Ville au titre de l'aide aux communes pour l'opération "Vaujany-Libération" en

prolongeant de 24 mois à compter de sa signature la durée de réalisation de l'opération,
l'article VI de ladite convention en adaptant l'échéancier de paiement de l'aide à la commune de Grenoble.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 8 - (B 004) - LOGEMENT - Renouvellement de l'adhésion à l'Observatoire des logements neufs (CECIM)

Intervention(s): M. KUNTZ, Mme VUAILLAT, M. le Maire, M. CHAMUSSY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le renouvellement de l'adhésion à l'association CECIMOBS pour un montant de 3 588 € TTC pour 2012

Délibération : Adoptée

Abstention : 4 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste

DELIBERATION N° 9 - (B 008) - POLITIQUE DE LA VILLE - Mistral Eaux-Claires : Ville de Grenoble lauréate de l'appel à contribution pour la qualité urbaine architecturale et paysagère organisé par l'ANRU et d'une valeur de 100 000 € - autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention.

Intervention(s): M. SAFAR, M. KUNTZ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 10 - (B 006) - VIE DES ASSOCIATIONS - Avenants financiers concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté et de la vie de quartier, des échanges culturels et du développement des territoires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire à signer les avenants correspondants.

- de verser aux associations citées ici les subventions suivantes, dont le montant est intégré à la délibération générale 'd'affectation de subventions sur crédits existants' de cette même séance du Conseil municipal:

- MJC Mutualité, 1767 euros

- MJC Abbaye, 1000 euros

- MPT Saint Laurent, 2150 euros

- AUESC Bajatière, 2700 euros

- MJC Lucie Aubrac, 2500 euros

- ME Premol, 800 euros

- ME Teisseire, 1000 euros

- Régie de Quartier VN/ VO, 2000 euros

- ADATÉ, 1200 euros

- La Cordée, 500 euros
- CSF Union Local, 500 euros
- Pays'Agés, 7500 euros

Délibération : Adoptée.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. PILAUD, Mme SIMIAND, Mme DESLATTES, M. LAERON, Mme DOUTRIAUX, M. DERBAL, Mme BARACETTI, Mme VINCENT, Mme EL HADDAD, Mme MASSON, Mme MONERY, M. VOIR.

Pour : le reste

DELIBERATION N° 11 - (B 005) - SANTE PUBLIQUE - Avenants financiers aux conventions passées entre la Ville et des associations grenobloises menant des actions de santé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les avenants ci-annexés ;

- d'autoriser le versement des subventions suivantes :

- 4 500 euros à la Mission Locale
- 1 500 euros à l'association Femmes SDF

Délibération : Adoptée.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BOILEAU, M. BRON, M. DJELLAL, M. NOBLECOURT, Mme PLET, M. ROUX.

Pour : le reste

DELIBERATION N° 12 - (B 009) - ACTION SOCIALE - avenant à la convention avec la crèche associative Chez Pom Flore et Alexandre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer à l'association Chez Pom Flore et Alexandre une subvention de fonctionnement pour l'année 2012 à hauteur de 215 000€.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention ci-joint.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 13 - (C 007) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Exposition Die Brücke du 30 mars au 17 juin 2012 - Partenariats autour de l'événement
Intervention(s): M. BERTRAND, M. LACHCAR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les partenariats conclus par la ville de Grenoble ;
- d'approuver les conventions de partenariat jointes en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les présentes conventions.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 14 - (C 006) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Intégration dans la grille tarifaire du musée du principe de gratuité pour les événements nationaux et locaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le principe de gratuité à intégrer dans la grille tarifaire du musée de Grenoble pour sa participation aux événements nationaux et locaux suivants : « la nuit des musées », « musées en fête », « les journées européennes du patrimoine », « la nocturne des étudiants », « les journées d'art contemporain ».

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 15 - (C 005) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Convention pour le développement de la culture artistique entre la ville de Grenoble et la maison d'arrêt de Grenoble-Varces, le service pénitentiaire d'insertion et de probation de Grenoble et l'association socioculturelle de la maison d'arrêt de Varces.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe qui fixe les conditions de l'intervention du conservatoire de Grenoble en milieu carcéral pour la période de 2012-2014.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 16 - (C 003) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Convention d'adhésion au plan régional de conservation des périodiques entre la ville de Grenoble et l'agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation (ARALD).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la ville de Grenoble et l'agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation relative à l'adhésion au plan régional de conservation des périodiques en qualité de pôle de conservation.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 17 - (C 008) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Commission de billetterie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les taux de commission suivants :
- commission à 1 € pour les billets vendus au guichet,
- commission à 2 € pour les billets vendus sur Internet.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 18 - (C 001) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention cadre de développement des projets et des échanges artistiques internationaux 2012-2014 conclue entre l'Institut Français et la ville de Grenoble
Intervention(s): Mme BARACETTI.

Un amendement est présenté par Mme BARACETTI. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention-Cadre de développement des projets et des échanges artistiques internationaux 2012-2014 conclue entre l'Institut Français et la ville de Grenoble (annexe 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'Institut Français cette convention, pour une durée de trois ans.
- d'autoriser le versement à l'Institut Français de la participation annuelle de la ville de Grenoble, fixée à 50 000 € pour l'année 2012 selon un principe de financement paritaire.
- que ce montant est intégré à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil Municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 19 - (C 010) - AFFAIRES CULTURELLES - Conventions et avenants annuels conclus entre la ville de Grenoble et les opérateurs du secteur culturel : La "Bifurk", Le "Centre Audiovisuel de Grenoble", "Projet BOB" et "Equipe de Création Théâtrale".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions annuelles et avenants joints en annexe, et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ;
- de dire que ces montants sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée.

Les élues citées ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle elles ont la qualité d'administrateur : Mme BARACETTI, Mme VINCENT.

Pour : le reste

DELIBERATION N° 20 - (C 009) - SPORT - Avenants financiers avec les associations conventionnées et nouvelles conventions générales d'objectifs avec les associations du secteur sportif pour l'exercice 2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver pour l'exercice 2012, les avenants financiers et les dispositions des nouvelles conventions avec les associations dont le nom et le montant des subventions annuelles 2012 figurent dans le tableau récapitulatif ci-joint (annexe 1),
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette séance du Conseil municipal,

- de dire que les conventions générales d'objectifs seront conclues pour la saison sportive 2011-2012 et pourront être renouvelées par reconduction expresse pour une nouvelle période,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations mentionnées dans le tableau récapitulatif (annexe 1), les avenants financiers et les conventions correspondants.

Délibération : Adoptée.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. DERBAL, M. LAERON.

Pour : le reste

DELIBERATION N° 21 - (C 011) - EDUCATION - Convention d'aide à l'investissement ville de Grenoble -Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère pour financer les travaux de restauration de l'ancienne crèche Mozart en un accueil de loisirs Petite enfance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe, proposée par la CAF pour le financement de l'opération de restauration de l'ancienne crèche Mozart en un accueil de loisirs Petite enfance.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 22 - (C 012) - JEUNESSE - Attribution de subvention à l'association CALLIOPE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de verser à l'association CALLIOPE une subvention de fonctionnement de 5 600€ au titre de l'année 2012, dont le montant est intégré à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.
- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant financier joint en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 23 - (D 005) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION - Avenant au projet du pôle de compétitivité Plastipolis : CON-PRO-MI (Convergences des Procédés de Micro-fabrication de composants plastiques à forte valeur ajoutée).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant concernant la prolongation de la durée du projet CON-PRO-MI jusqu'au 31 décembre 2013.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 24 - (D 009) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION - Programme européen de coopération interrégionale INTERREG IVC, projet européen KT Force (Knowledge transfer joint forces for efficient innovation policies).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs au projet européen KT Force.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 25 - (D 008) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Programme de réhabilitation du MIN de Grenoble - Avenant à la convention financière avec la Communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- valider les termes de l'avenant n° 1 à la convention relative à la participation de la Métro au financement des travaux de rénovation du marché d'intérêt national (MIN) de Grenoble.
- autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant, ainsi que tout autre document relatif à ce dossier.

Délibération : Adoptée

Abstention : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 26 - (D 007) - RELATIONS INTERNATIONALES - Avenants aux conventions d'attribution de subventions conclues en 2012 entre la ville de Grenoble et les associations des secteurs culturels, éducatifs et sportifs, dans le cadre de la politique internationale.

Intervention(s): M. le Maire, M. VOIR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des avenants aux conventions ci-annexées,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer, pour l'année 2012 :
 - avec l'association "Troisième Bureau-Centre de Lecture", un avenant financier d'un montant de 1 800 € pour l'organisation du 12ème Festival "Regards Croisés" 2012, qui accueillera à Grenoble, du 21 au 26 mai 2012, six écrivains de théâtre pour la présentation de leurs textes,
 - avec l'association "l'Oreille en Fête - Musée en Musique", un avenant financier d'un montant de 2 000 €, pour l'organisation du projet "Ballades européennes", soirées musicales et conférences au Musée de Grenoble, le 24 mai 2012 au Danemark et le 19 octobre 2012 à Chypre, dans le cadre des Présidences européennes du Danemark et de Chypre,
 - avec l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques (OGEC) de l'Externat Notre Dame, un avenant financier d'un montant de 500 € dans le cadre du déplacement des élèves grenoblois à Essen (Allemagne), du 17 au 24 mars 2012, pour l'échange scolaire avec le Theodor Heuss Gymnasium,
 - avec l'association "Les Brûleurs de Loups", un avenant financier d'un montant de 1 500 € au titre de l'année 2012, pour aider aux déplacements de l'équipe féminine de hockey dans le cadre

de la Coupe d'Europe qui a eu lieu en Roumanie du 28 au 30 octobre 2011 et de l'équipe junior de hockey dans le cadre du Tournoi international Pee Wee, qui a eu lieu au Canada, du 6 au 20 février 2012.

- que ces montants sont intégrés à la délibération générale d'"affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil Municipal.

Délibération : Adoptée

Vote séparé sur le 5ème alinéa du dispositif " OGEC " Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques de l'Externat Notre Dame :

Contre : 4 PC + 1 PS " Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (Mme PERRIER) - Pour le reste

Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 27 - (E 001) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - Autorisation de signer

Intervention(s): M. le Maire, M. KUNTZ.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à signer le marché 11A552 ;
- d'autoriser le Maire à poursuivre l'exécution des prestations citées ci-dessus par la passation d'un avenant aux marchés 11A275 - 08A570 - 10A600 - 09A399.

Délibération : Adoptée

Vote séparé sur la partie " AVENANTS " Exploitation de la publicité et de l'information municipale sur panneaux et mobilier urbain (Marché n° 08A570) la Société AVENIR, filiale de JC DECAUX :

Contre : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 28 - (E 002) - FINANCES - Affectations de subventions sur crédits existants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

FINANCES - AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS SUR CREDITS EXISTANTS

Monsieur Jérôme SAFAR expose,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir procéder aux affectations de subventions dont le détail figure dans le dispositif. Les crédits nécessaires aux versements seront imputés sur le Budget Principal aux chapitres suivants :

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :

- article 657362 (subvention de fonctionnement au CCAS)
- article 65737 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics locaux)
- article 65738 (subventions de fonctionnement aux organismes publics)
- article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et personnes de droit privé)

Ce dossier a été examiné par les commissions :

- | | |
|--|---------------|
| - Economie, Université Recherche, Insertion, Relations Internationales | 2 Avril 2012, |
| - Culture, Sport, Education, Jeunesse | 3 Avril 2012, |
| - Solidarité | 4 Avril 2012, |
| - Finances, Administration Générale, Ressources Humaines | 4 Avril 2012, |
| - Vie Urbaine et Développement Durable | 5 Avril 2012, |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

COMMISSION Culture, Sport, Éducation, Jeunesse

AMIS DU MUSEUM DE GRENOBLE	7 600,00
CENTRE AUDIOVISUEL DE GRENOBLE	23 000,00
CENTRE CULTURE SCIENTIFIQUE TECHNIQUE & INDUSTRIELLE/CCSTI	9 400,00
CENTRE DES ARTS DU RECIT EN ISERE	18 000,00
DAUPHINOISE D'EGYPTOLOGIE CHAMPOLLION	3 500,00
EPIDERME	5 000,00
EQUIPE DE CREATION THEATRALE	45 000,00
LA BIFURK	2 500,00
OBSERVATOIRE NATIONAL DES POLITIQUES CULTURELLES	3 000,00
PATRIMOINE ET DEVELOPPEMENT COMITE SAUVEGARDE VIEUX GRENOBLE	4 700,00
PROJET BOB/LA BOBINE	25 000,00
YOANN BOURGEOIS	10 000,00
AD2S - ASS POUR DEVELOPPEMENT SPORTS DE SABLE	9 000,00
AJA VILLENEUVE - JEUNESSE ET ATHLETIQUE VILLENEUVE	18 000,00
AMICALE LAIQUE DE GRENOBLE USEP	1 750,00
ASIEG - ASS SPORTIVE ITALO EUROPEENNE DE GRENOBLE	10 000,00
ASPTT ATHLETISME	12.400,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	4 000,00
AVIRON GRENOBLOIS	38 500,00
BILLARD CLUB GRENOBLOIS	500,00
BMX GRENOBLE (EX BICROSS CLUB DE GRENOBLE)	750,00
CENTRE ECOLE DE PARACHUTISME DE GRENOBLE	1 000,00
CENTRE TAEKWONDO GRENOBLE	1 000,00
CERCLE ESCRIME LA RAPIERE	800,00
CLUB D' ESCRIME PARMENTIER	8 500,00
CLUB DE TIR GRENOBLOIS	5 500,00
DAUPHINE TAEKWONDO CLUB	200,00
DIABLES BLEUS DE GRENOBLE	250,00
ECHIQUIER GRENOBLOIS	2 500,00
ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE ALE GUC ASPTT	32 750,00
FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFIA (FC2A)	15 900,00
GRENOBLE BASEBALL SOFTBALL	1 900,00
GRENOBLE BOXE FRANCAISE	550,00
GRENOBLE CATALANS (A.S)	2 750,00
GRENOBLE EYBENS CYCLISME	1 600,00
GRENOBLE EYBENS SPORT BOULES (G.E.S.B)	11 500,00
GRENOBLE HANDISPORTS	9 200,00
GRENOBLE ISERE METROPOLE PATINAGE (GIMP)	48 575,00
GRENOBLE KARATE CLUB	250,00
GRENOBLE METROPOLE CYCLISME 38	1 600,00
GRENOBLE NATATION	7 500,00
GRENOBLE ROLLER	2 400,00
GRENOBLE SMH UNIVERSITE CLUB HAND/GSMHGUC HAND BALL	45 000,00
GRENOBLE TENNIS	55 000,00
GRENOBLE VILLE GYM ET RANDO	200,00
GRENOBLE VOLLEY UNIVERSITE CLUB	96 500,00
GUC ATHLETISME	17 600,00
GUC BADMINTON	9 250,00

GUC ESCRIME	2 000,00
GUC GRENOBLE SKI	14 150,00
GUC RUGBY	5 000,00
GUC TENNIS	4 400,00
GUC TRIATHLON	400,00
HOCKEY CLUB GRENOBLE (GAZON)	3 100,00
LE RING GRENOBLOIS - GRENOBLE SPORTS ET SPECTACLES	6 000,00
LES CENTAURES FOOTBALL AMERICAIN	2 500,00
LES MONKEY	750,00
MILLE PATTES-CLUB DE TRIATHLON DE GRENOBLE	400,00
MISTRAL FOOTBALL CLUB	6 000,00
NAUTIC CLUB ALP 38	9 000,00
NOVA GERACAO CAPOEIRA	250,00
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS ASSOCIATION - OMS	35 250,00
PREMIERE COMPAGNIE D'ARC DU DAUPHINE	500,00
SENTINELLE DES ALPES	4 000,00
SHIN-DO KARATE SHOTOKAN	400,00
SKATEPARK DE GRENOBLE (ASSOCIATION)	5 000,00
SKI NAUTIQUE CLUB DU BOIS FRANCAIS	1 600,00
SOCIETE DE TIR DE GRENOBLE	1 500,00
SPORTIVE BEAUVERT GRENOBLE	300,00
TEISSEIRE FOOTBALL CLUB	19 850,00
TENNIS CLUB VILLENEUVE	700,00
TENNIS DE TABLE LA TRONCHE MEYLAN GRENOBLE (TTTMG)	3 200,00
TRAMPOLINE CLUB DAUPHINE TCD	7 500,00
USVO FOOTBALL - UNITE SPORTIVE VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE	8 500,00
YETI'S - Roller in line hockey Grenoble	7 500,00
CALLIOPE	5 600,00
COOP SCOL JEAN JAURES MIXTE	200,00
COOP SCOL JEAN RACINE MIXTE	5 000,00
COOP SCOL LA SAVANE MATERNELLE	300,00
DOJO GRENOBLOIS	600,00

COMMISSION Solidarité

AIDES DELEGATION DE L'ISERE	8 000,00
FAMILLES DE TRAUMATISES CRANIENS ET CEREBROLESES DE L'ISERE	500,00
FEMMES SDF	1 500,00
MISSION LOCALE DE GRENOBLE POUR EMPLOI & INSERTION 16/25 ANS	4 500,00
SOCIETE D'ENSEIGN ET RECH./ LESTOXICOMANIES ET L'ADOLESCENCE	1 200,00
SOCIETE MYCOLOGIQUE DU DAUPHINE	5 500,00
SYNDICAT DES FAMILLES MONOPARENTALES DE L'ISERE	500,00
TEMPO	2 500,00
VOIX ISEROISES DE PATIENTS EN PSYCHIATRIE	150,00
CONFEDERATION CONSOMMATION LOGEMENT ET CADRE DE VIE-CLCV	18 900,00
CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT/FEDERATION ISERE	10 000,00
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES/UNION DEPART. ISERE	7 200,00
UMIJ-UNION MUTUALISTE POUR HABITAT ET INSERTION JEUNES	15 000,00
UN TOIT POUR TOUS - SERVICE POUR L'HABITAT	15 000,00
ADATE - ASS. DAUPH POUR ACCUEIL DES TRAVAILLEURS ETRANGERS	1 200,00
AJA VILLENEUVE - JEUNESSE ET ATHLETIQUE VILLENEUVE	1 100,00
ALFA - ASS. LOCALE DES FEMMES ALGERIENNES	1 300,00
ALFRED'S/LIBRE & FAMIL. DE RENCONTRES & DETENTE VIGNY MUSSET	300,00

ASSOCIATION IF IF BETWEEN	600,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	2 700,00
CIGALE - COLLECTIF INTER-ASS GAYS ET LESBIENNES DE GRENOBLE	1 000,00
COLLECTIF DES HABITANTS DE JOUHAUX	1 500,00
COMITE DE SOUTIEN AUX REFUGIES ALGERIENS	4 000,00
COMITE TRAITE NEGRIERE/ESCLAVAGE	1 500,00
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES/UNION LOCALE GRENOBLE	500,00
DOJO GRENOBLOIS	1 500,00
DOLEANCES	2 000,00
DOMICILE INTER GENERATIONS ISEROIS - DIGI	1 500,00
FONDATION FACIM	1 000,00
HABITANTS DE LA CRIQUE SUD ARLEQUIN (GRENOBLE) - ASSOC	500,00
HISTOIRES DE...	3 000,00
IMMIGRES ITALIENS	4 000,00
JEUNES ET NATURE ASS	4 500,00
LA BIFURK	2 000,00
LA CORDEE	500,00
LA FABRIQUE OPERA - GRENOBLE	1 000,00
LA MARMITE	1 500,00
LES AMOUREUX DE LA PLACE DE METZ	500,00
LES P'TITS PLATS DANS LES GRANDS	400,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE (EX FOL 38)	1 000,00
MAISON DES HABITANTS CENTRE VILLE	1 500,00
MAISON DES JEUX ASS	2 000,00
ME PREMOL	800,00
ME.TEISSEIRE A.H.A.E.A.T.	1 000,00
MJC LUCIE AUBRAC	2 500,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	1 000,00
MJC MUTUALITE MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE MUTUALITE	1 767,00
MPT SAINT LAURENT	2 150,00
NOVA GERACAO CAPOEIRA	1 500,00
PAYS'ÂGES, LA MAISON DES SAGES	7 500,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	2 000,00
SOS RACISME GRENOBLE	5 000,00
UNION DE QUARTIER SAINT LAURENT RIVE DROITE	750,00
UNION DES HABITANTS DU QUARTIER EAUX CLAIRES/UDHEC	500,00
CHEZ POM FLORE ET ALEXANDRE	215 000,00
CLUB LUCIE PELLAT	400,00

COMMISSION Economie Université. Recherche. Insertion RI

ASS DES ALPES AMITIE ALGERO FRANCAISE	1 500,00
BRULEURS DE LOUPS ASS	1 500,00
CORATINS DE GRENOBLE ET ENVIRONS	1 500,00
INSTITUT DES METIERS ET DES TECHNIQUES	1 000,00
L'OREILLE EN FETE - Musee en musique	2 000,00
TROISIEME BUREAU - COMITE DE LECTURE	1 800,00
UNIVERSITE PIERRE MENDES-FRANCE - UPMF	2 000,00
ASS DEVELOPPEMENT DES BIOTECHNOLOGIES AGGLO GRE (ADEBAG)	10 000,00
INSERM/INSTITUT NAT. DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE	1 000,00
FONDS DE PROMOTION ET D'ANIMATION DES MARCHES DE GRENOBLE	20 713,00

TOTAL ARTICLE 1 212 255,00

TOTAL BUDGET 1 212 255,00

RECTIFICATIF

CHAPITRE 65 - NATURE 6574

COMMISSION SOLIDARITE

C.M. du 21 novembre 2011

Par amendement, il a été affecté une subvention de **1 514.00 €** à l'association
MAISON DES HABITANTS

Ce montant est erroné.

Il convient de le modifier pour 470.00 €

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
M. Jérôme SAFAR

Affichée le :

Délibération : Adoptée.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : M. DERBAL, M. LAERON, Mme BARACETTI, Mme VINCENT, Mme BOILEAU, M. BRON, M. DJELLAL, M. NOBLECOURT, Mme PLET, M. ROUX, Mme EL HADDAD, M. BACHIR CHERIF, Mme FIORASO, Mme MASSON, M. VOIR, Mme DESLATTES, Mme DOUTRIAUX, Mme MONERY, M. PILAUD, Mme SIMIAND.

Pour : le reste

DELIBERATION N° 29 - (E 006) - FINANCES - Garanties d'emprunts - SPLA SAGES / Aménagement de la ZAC Flaubert

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- que la Ville accorde sa garantie pour le remboursement de l'emprunt sus-indiqué que la SPLA SAGES va contracter auprès du Crédit Coopératif selon les conditions décrites ci-dessus. Cette garantie est accordée à hauteur de la somme de 1 600 000 €, correspondant à 80% de l'emprunt d'un montant de 2 000 000 € ;

- qu'au cas où la SPLA SAGES, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la Ville de Grenoble s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place sur simple demande de l'organisme prêteur, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des ressources dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant ;

- que la Ville s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement du prêt, à dégager en cas de besoin des moyens suffisants pour couvrir le montant des annuités correspondantes, à hauteur de la quotité garantie ;

- d'autoriser Monsieur le Maire de la Ville de Grenoble à signer avec la SPLA SAGES une convention précisant les termes de cette garantie et à intervenir au nom de la commune au contrat d'emprunt qui sera passé entre l'établissement prêteur et cet organisme.

Délibération : Adoptée

Contre : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste

DELIBERATION N° 30 - (E 004) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Avancements de grade : détermination des taux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de fixer, pour l'année 2012, un taux de promotion d'une possibilité pour le grade d'assistant de conservation principal de 2ème classe, soit de 10 % et de huit possibilités pour le grade d'assistant principal de 1ère classe, soit de 21.62 %.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 31 - (E 005) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Transformation de poste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la transformation de poste figurant dans le tableau ci-annexé.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 32 - (E 008) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Information sur une convention de mise à disposition d'un agent de la Ville de Grenoble auprès de Gaz Electricité de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre acte de la mise à disposition ci-jointe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 33 - (E 003) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus - Application des articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du code général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

Comité directeur du CoFraCIR (Conseil Français de la Citoyenneté de Résidence)

- le 16 mars 2012 à Paris - L. EL HADDAD

Réunion du Jury du Prix Energie Citoyennes 2012

- les 20 et 21 mars 2012 à Paris - J. SAFAR

Conseil d'Administration de l'AVUF (Association des Villes Universitaires Françaises)

Colloque organisé en partenariat avec la CPU sur le thème "Attractivité et Rayonnement des Villes Universitaires"

- les 22 et 23 mars 2012 à Poitiers - B. BETTO

Réunion du Réseau Français des Villes Educatrices

Grand débat National autour de l'appel de Bobigny

- le 23 mars 2012 à Paris - P. BRON

Réunion de travail avec Rémi DORVAL, Président de la Fabrique de la Cité, créé par le groupe Vinci (Think Tank sur l'innovation urbaine)

- le 29 mars 2012 à Paris - Ph. DE LONGEVIALLE

Rencontre nationale des Collectivités locales autour de l'économie sociale et solidaire, organisé par le Réseau des Territoires pour une Economie Solidaire

- le 30 mars 2012 à Paris - B. DIENG - A. DJELLAL

Préparation Conseil d'Administration du Réseau Français des Villes Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé

- le 30 mars 2012 à Paris - P. VOIR

Conseil d'Administration du Réseau Français des Villes Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé

- le 4 avril 2012 à Paris - P. VOIR

Journée de travail, de réflexion et d'échanges autour du développement en France de la monnaie sociale et complémentaire "SOL" organisée par l'Association Nationale" Mouvement SOL"

- le 6 avril 2012 à Toulouse B. DIENG

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)
- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 34 - (G 002) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation de représentants de la ville de Grenoble auprès de divers organismes : AGCnam Rhône-Alpes (Association de gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers de Rhône-Alpes) ; Régie des Eaux de Grenoble - Mission d'information, d'évaluation et de prospective relative à la "Société d'Amélioration et d'Exploitation des Biens de Grenoble et de l'Agglomération " (SEM Alpexpo) - Modification

Intervention(s): M. SAFAR, M. le Maire.

Les désignations aux conseils d'administration de l'AGCnam Rhône Alpes et de la Régie des Eaux de Grenoble sont retirées en séance.

Ne sont donc mises au débat que les désignations au sein de la Mission d'information d'évaluation et de prospective relative à la SEM Alpexpo.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

*** MISSION D'INFORMATION, D'EVALUATION ET DE PROSPECTIVE RELATIVE A "LA SOCIETE D'AMELIORATION ET D'EXPLOITATION DES BIENS DE GRENOBLE ET DE L'AGGLOMERATION" (SEM ALPEXPO)**

- de dire que la mission d'information, d'évaluation et de prospective relative à l'activité de la SEM Alpexpo et à ses perspectives de développements est présidée par Monsieur le Maire et en son absence par son représentant Monsieur Jérôme SAFAR.

- de désigner M. Bernard BETTO membre titulaire et Mme Ariane SIMIAND membre suppléant de cette mission.

- de dire que les membres de cette mission sont désormais les suivants :

Président : M. Le Maire et en son absence son représentant, M. Jérôme SAFAR

- M. Abderrahmane DJELLAL titulaire Mme Laure MASSON suppléante,
- M. Paul BRON titulaire Mme Aline BLANC TAILLEUR suppléante,
- M. Patrice VOIR titulaire Mme Marie-France MONERY suppléante,
- M. Philippe de LONGEVIALLE titulaire Mme Camille PLET suppléante,
- M. Morad BACHIR CHERIF titulaire M. Stéphane GEMMANI suppléant,
- M. Georges LACHCAR titulaire M. Jean-Michel DETROYAT suppléant,
- M. Matthieu CHAMUSSY titulaire M. Olivier ROUX suppléant,
- M. Hakim SABRI titulaire M. Gilles KUNTZ suppléant
- M. Bernard BETTO titulaire Mme Ariane SIMIAND suppléante.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 6 " Ecologie & Solidarité, Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 4 " UMP, Majorité Présidentielle, Divers droite et Société civile " + 5 " Rassemblement pour Grenoble " (Union pour un mouvement populaire, Majorité Présidentielle)
- Pour : le reste

DELIBERATION N° 35 - (G 001) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 04 avril 2008.

Intervention(s): M. KUNTZ, M. le Maire, M. PILAUD.

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H15

ANNEXE(S)

POLITIQUE DE LA VILLE : Mistral Eaux-Claires : Ville de Grenoble lauréate de l'appel à contribution pour la qualité urbaine architecturale et paysagère organisé par l'ANRU et d'une valeur de 100 000 € - autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention.

Monsieur Jérôme SAFAR expose,

Mesdames, Messieurs,

La ville de Grenoble a été lauréate, en 2011 de l'appel à contribution "s'engager ensemble pour la qualité urbaine architecturale et paysagère", organisé par l'ANRU afin de valoriser notamment l'îlot Ampère qui permet de créer un véritable lien entre le quartier Mistral et les Eaux Claires

Le Projet de Renouveau Urbain Mistral Eaux Claires est actuellement réalisé à 80% ; Les grands axes de ce PRU se déclinent autour de l'habitat (démolitions, reconstructions, mixité), de l'aménagement (rues, jardins, jeux...) et des équipements (sport, associations, écoles, jeunesse, famille, petite enfance...) .

Ces thèmes s'enrichissent grâce à la réalisation de logements étudiants gérés par l'AFEV, de commerces , des deux centres de formation professionnelle (GRETA et IFSI) et à la programmation de deux opérations économiques qui totaliseront près de 10 000 m² d'activités, plutôt orientées autour de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire.

L'objectif principal est évidemment d'améliorer le cadre de vie des habitants mais aussi de changer l'image du quartier, notamment vis à vis des investisseurs publics ou privés.

La réussite durable du projet ne sera réelle que si ce dernier est parfaitement intégré par les habitants et professionnels de ce quartier.

Dans ce cadre, il est convenu que l'agence remette un prix d'une valeur de 100 000 euros, destinés au financement d'actions décrites au sein de la convention annexée ci-après et qui sont décrites ci-dessous:

- actions pédagogiques liées à l'urbanisme et à l'architecture en 2012 et 2013
- aménagement de la Place Mistral Eaux Claires avec une mise en WiFi au printemps 2012
- aménagement d'une "fontaine ludique" au cœur du quartier au sud de la prairie en 2012

Ces actions ont été co-élaborées avec nos partenaires afin de permettre une meilleure prise en compte des enjeux de la qualité urbaine paysagère et une association optimale des habitants au projet

L'ANRU versera ce prix à la Ville de Grenoble, à l'appui d'une convention annexée.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Solidarité du 04 avril 2012
- Vie Urbaine et Développement Durable du 05 avril 2012

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée**

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
M. Jérôme SAFFAR



Affichée le :

24 AVR. 2012

AFFAIRES CULTURELLES : Musée de Grenoble - Exposition Die Brücke du 30 mars au 17 juin 2012 - Partenariats autour de l'événement

Madame Eliane BARACETTI expose,

Mesdames, Messieurs,

Le musée de Grenoble, dans le cadre de l'exposition Die Brücke, a conclu différents partenariats avec les médias afin d'augmenter la visibilité de l'exposition au niveau régional ainsi qu'un partenariat avec l'Association des Arts du Récit en Isère.

I – Partenariats médias

Le tableau ci-après indique les termes généraux de ces partenariats. Les conventions afférentes sont jointes en annexes.

Partenaire	Offre de couverture média	Contrepartie Ville de Grenoble
France Bleu	Dispositifs rédactionnels adaptés à l'événement ; - prise en charge des frais de conception, d'enregistrement et de réalisation des messages, cachets des comédiens compris - antenne : émission <i>France Bleu vous rapproche</i> (mars et avril 2012); interview dans <i>ça bouge en Isère</i> (avril 2012); messages d'autopromotion avec organisation d'un jeu; - internet : échange de lien entre le site France Bleu Isère et le musée	- exclusivité accordée à France Bleu et France Culture ; - intégration du logo de France Bleu sur les supports de communication ; - mise à disposition gracieuse des espaces du musée pour l'organisation d'une soirée privée avec visite guidée ; - 20 pass famille (base 4 personnes) et 20 entrées gratuites dont 10 pour les jeux d'antenne et 10 pour les relations publiques.
Dauphiné Libéré	- 1.135.000 affichages répartis sur www.leprogres.fr et www.ledauphine.com en page d'accueil sur 24 jours - réalisation d'une vidéographie diffusée sur les sites internet	- intégration du logo du Dauphiné Libéré sur les différents supports de communication ; - mise à disposition gracieuse des espaces du musée pour une soirée privée avec visite libre ; - 100 entrées gratuites.
Petit Bulletin	- 6 encarts publicitaires type C6 (1/8ème de page) mis en place tous les 15 jours pendant la durée de l'exposition. - Tarifs préférentiels sur les encarts réservés par le musée - Organisation d'un concours pour faire gagner des entrées	- intégration du logo du Petit Bulletin sur les différents supports de communication - 20 catalogues - 80 entrées gratuites

II – Partenariat avec l'association des Arts du Récit en Isère

Forts de l'expérience menée lors de l'exposition *Chagall et l'avant-garde russe* en 2011, le musée de Grenoble et l'association Les Arts du Récit en Isère ont souhaité renouveler le même type de partenariat. Il s'agit de permettre aux visiteurs, sur réservation, de participer à une visite guidée imaginaire assurée par une conteuse.

Pour cette animation, la Ville de Grenoble autorise l'association Les Arts du Récit en Isère à percevoir les droits d'entrée avec un tarif unique de 5 euros. Le coût net de cette opération se partage à part égale entre la Ville de Grenoble et l'association.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Culture, Sport, Education, Jeunesse du 03 avril 2012

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les partenariats conclus par la ville de Grenoble ;
- d'approuver les conventions de partenariat jointes en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les présentes conventions.

Conclusions adoptées :

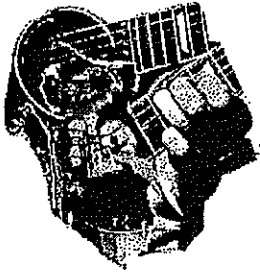
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Mme Eliane BARACETTI



Affichée le :

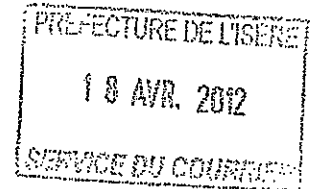
24 AVR. 2012



Atelier Musique

Conservatoire de Grenoble

Maison d'Arrêt de Varcès - Grenoble



Objectifs globaux

- Créer des ponts entre le milieu de la détention et le milieu ouvert.
- Former les détenus à la gestion de projet individuel et/ou collectif.
- Favoriser la socialisation des détenus par la mise en situation d'acteurs dans la réalisation d'un projet artistique collectif.
- Valoriser la perception du tissu social institutionnel et associatif par les détenus.
- Impliquer collectivement détenus et étudiants dans une réalisation commune.
- Impliquer plus largement l'équipe enseignante du conservatoire dans l'action culturelle à la maison d'arrêt.
- Développer les actions culturelles du conservatoire hors les murs.

Objectifs spécifiques

- Faire collaborer détenus et enseignants du conservatoire à la conception et la mise en œuvre d'un projet artistique.
- Intégrer les dimensions de création et d'improvisation.
- Mettre en lien musique et écriture.

Descriptif

- Atelier hebdomadaire de pratique instrumentale
- Réalisations ponctuelles de spectacles musicaux faisant collaborer détenus et enseignants du conservatoire.

Public de la maison d'arrêt

- Détenus majeurs de la maison d'arrêt.

Encadrement de l'activité

- Enseignants du conservatoire.

Evaluation

- **Artistique (enseignants)**
 - ± Progression individuelle.
 - ± Progression du jeu collectif.
 - ± Comportement dans le groupe (qualité de l'écoute et de la discipline).
- **Sociale (enseignants, travailleurs sociaux, surveillants)**
 - ± Assiduité.
 - ± Prestations publiques.
 - ± Etude d'impact sur le comportement des détenus.
- **Satisfaction (détenus)**
 - ± Elaboration d'un questionnaire d'autoévaluation pour les détenus.
- **Synthèse**
 - ± Une réunion entre le SPIP et le conservatoire sera organisée annuellement en vue de dresser le bilan de l'action engagée et d'en projeter les évolutions.

AFFAIRES CULTURELLES : Conventions et avenants annuels conclus entre la ville de Grenoble et les opérateurs du secteur culturel : La "Bifurk", Le "Centre Audiovisuel de Grenoble", "Projet BOB" et "Equipe de Création Théâtrale".

Madame Eliane BARACETTI expose,

Mesdames, Messieurs,

La ville de Grenoble organise son action publique en matière culturelle dans deux directions :

- le service à la population par l'intermédiaire de ses équipements culturels municipaux (BMG, CRR, Théâtre Municipal, Musée de Grenoble, Museum) ;
- le soutien aux initiatives des forces vives artistiques et culturelles grenobloises.

Pour permettre auxdites initiatives d'être conduites, la ville de Grenoble, conformément à la législation française et européenne en vigueur, est amenée à conclure des conventions avec les opérateurs dont la subvention annuelle est supérieure à 23 000 €.

Il vous est ainsi proposé de conclure avec les opérateurs la «Bifurk», le «Centre Audiovisuel de Grenoble», «Projet BOB» et l'«Equipe de Création Théâtrale», les conventions annuelles et les avenants aux conventions, pour l'année 2012, jointes en annexe.

N° annexe	Opérateur culturel	Montant	Soutien au titre de	Observations
1	La «Bifurk»	2 500 €	Activités du Laboratoire d'Art d'Aujourd'hui	Avenant à la Conv. DEJ
2	Le «Centre Audiovisuel de Grenoble»	23 000 €	Ensemble du programme d'activités	Avenant à la conv. (CM Mars 24 000 €)
3	«Projet BOB»	25 000 €	Gestion et programmation de la Bobine et de la Bobinette	Conv. annuelle
4	L'«Equipe de Création Théâtrale»	45 000 €	Ensemble du programme d'activités	Conv. annuelle

Les subventions sont inscrites au budget de la Ville, chapitre 65, nature 6574 subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ; fonction 33 action culturelle.

Ce dossier a été examiné par la commission :
- Culture, Sport, Education, Jeunesse du 03 avril 2012

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions annuelles et avenants joints en annexe, et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ;
- de dire que ces montants sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Mme Eliane BARACETTI



Affichée le :

24 AVR. 2012

**TABLEAU RÉCAPITULATIF
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2012**

AVENANTS FINANCIERS											
N° Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Subvention fonctionnement 2011	Objet de la subvention proposée	Subvention notifiée	Subvention 2012				
		Date signature convention	Validité convention								
2	ASPTT Grenoble Athlétisme	18-févr.-10	31-déc-2012	24 800 €	fonctionnement 2012 - solde	12 400 €	12 400 €				
		délibération 23-C013 du 25 janvier 2010									
3	AUESC Bajatière	21-déc-2009	31-déc-2012	8 000 €	section football : fonctionnement 2012 - solde	4 000 €	4 000 €				
		délibération 34-C020 du 23 novembre 2009									
4	Aviron Grenoblois	9-janv.-12	31-déc-2012	77 000 €	fonctionnement 2012 - solde	38 500 €	38 500 €				
		délibération 51-C019 du 19 décembre 2011									
5	Entente Athlétique Grenoble - EAG	22-févr-2010	31-déc-2012	65 500 €	fonctionnement 2012 - solde	32 750 €	32 750 €				
		délibération 23-C013 du 25 janvier 2010									
6	Grenoble Isère Métropole Patinage	11-janv.-12	31-déc-2012	6 300 €	fonctionnement 2012 - solde	3 150 €	3 150 €				
								90 850 €	heures de glace 2012 - solde	45 425 €	45 425 €
7	Grenoble Saint-Martin- d'Hères Université Club (GSMH GUC Handball)	3-janv.-12	31-déc-2012	90 000 €	fonctionnement 2012 - solde	45 000 €	45 000 €				
								délibération 51-C019 du 19 décembre 2011			
8	Grenoble Tennis	2-janv.-12	31-déc-2012	110 000 €	fonctionnement 2012 - solde	55 000 €	55 000 €				
								délibération 51-C019 du 19 décembre 2011			
9	Grenoble Volley Univeristé Club	4-janv.-12	31-déc-2012	193 000 €	fonctionnement 2012 - solde	96 500 €	96 500 €				
								délibération 51-C019 du 19 décembre 2011			
10	GUC Athlétimse	8-févr.-10	31-déc-2012	35 200 €	fonctionnement 2012 - solde	17 600 €	17 600 €				
								délibération 23-C013 du 25 janvier 2010			
11	Office Municipal des Sports	5-janv.-12	31-déc-2012	70 500 €	aide au démarrage →	2 500 €					
					fonctionnement 2012 - solde	32 750 €	35 250 €				
					délibération 51-C019 du 19 décembre 2011		Total	35 250 €	35 250 €		

CONVENTIONS GENERALES D'OBJECTIFS						
N° Annexe	Nom de l'Association	Référence délibération et/ou convention	Subvention fonctionnement 2011	Objet de la subvention proposée	Subvention notifiée	Subvention 2012
12	AJA Villeneuve Football	délibération C009 du 16 avril 2012	36 000 €	aide au démarrage →	5 000 €	
				fonctionnement 2012 - solde	13 000 €	18 000 €
				Total		18 000 €
13	FC 2A/Football Club des Allobroges ASAFIA	délibération C009 du 16 avril 2012	31 800 €	fonctionnement 2012 - solde	15 900 €	15 900 €
14	Grenoble Eybens Sport Boules	délibération C009 du 16 avril 2012	23 000 €	fonctionnement 2012 - solde	11 500 €	11 500 €
15	GUC Grenoble Ski	délibération C009 du 16 avril 2012	3 000 €	coupe du Monde Citadine	2 000 €	
				fonctionnement 2012 - solde	14 150 €	14 150 €
				Total		16 150 €

EDUCATION : Convention d'aide à l'investissement ville de Grenoble -Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère pour financer les travaux de restauration de l'ancienne crèche Mozart en un accueil de loisirs Petite enfance.

Monsieur Paul BRON expose,

Mesdames, Messieurs,

La restauration en centre de loisirs des locaux de l'ancienne crèche Mozart, située 50 rue Nicolas Chorier, permettra l'ouverture de 20 places nouvelles pour les enfants de 3 à 6 ans, apportant ainsi une réponse aux besoins exprimés pour ce type de service par les familles du secteur 1.

Un programme de réhabilitation a été élaboré par la direction des bâtiments de la ville de Grenoble. Le démarrage de l'opération est prévu au printemps 2012 pour une livraison en juin 2012.

Le budget prévisionnel des travaux est estimé à environ 100 000 € HT, qui viennent s'ajouter aux 220 000€ d'achat de l'ancienne crèche au CCAS et de frais notariés s'y rapportant.

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère, sollicitée pour une aide au financement de cette opération, vient de nous notifier son accord pour un montant de 37 682 €, se décomposant en

- un prêt sans intérêt de 10 000€, remboursable sur 7 ans
- une subvention de 27 682€.

Elle nous propose donc la signature de la convention jointe en annexe.

Les dépenses et les recettes relatives au prêt seront imputées au chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées, nature 16818 : autres emprunts et dettes assimilées. La recette liée à la subvention sera inscrite au chapitre 13: subvention d'investissement, nature 1328: autres.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Culture, Sport, Education, Jeunesse du 03 avril 2012

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe, proposée par la CAF pour le financement de l'opération de restauration de l'ancienne crèche Mozart en un accueil de loisirs Petite enfance.

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,
M. Paul BRON

Affichée le :

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION : Avenant au projet du pôle de compétitivité Plastipolis : CON-PRO-MI (Convergences des Procédés de Micro-fabrication de composants plastiques à forte valeur ajoutée).

Madame Geneviève FIORASO expose,

Mesdames, Messieurs,

Les partenaires du projet Con-Pro-Mi (ARaymond, Atherm, Cadflow, In-core Systemes, Micro-Injection Plastics, Ecole nationale supérieure de Mécanique et des Microtechniques, Pôle européen de plasturgie, Radiall, Laser Cheval SAS, Vuillermoz Philippe SA, CEA, Université de Chambéry, CG-Tec Injection, Billion SAS, Corneal Innovation, ISA France SAS, Adapt Plastics, CNRS – Délégation Rhône-Alpes) développent de nouveaux procédés hybrides (par ex. association de matériaux métalliques et hybrides) en micro-fabrication de pièces plastiques microscopiques ou micro-structurées.

Grâce à cette nouvelle approche hybride, le projet vise à réduire le temps de cycle de 50%, améliorer la fiabilité et augmenter la précision. Ces nouveaux procédés hybrides sont testés pour des applications sur les marchés de l'automobile, du biomédical, de la connectique, de l'optique, de l'énergie et de l'horlogerie.

Le financement de ce projet a fait l'objet d'une convention d'aide à l'innovation approuvée par le Conseil municipal de décembre 2009. Le coût du projet s'élève à 8,1 millions d'euros. Il est financé à hauteur de 3,3 millions d'€ par l'Etat, de 111 627 € par le FEDER et de 656 352 € par les collectivités. La Ville de Grenoble soutient ARaymond à hauteur de 306 441 € sur 3 ans. Le Conseil régional soutient le Pôle européen de plasturgie (Oyonnax) à hauteur de 111 627 € et la délégation régionale du CNRS à hauteur de 199 592 €. Le Conseil général de l'Ain soutient la société Micro Injection Plastics à hauteur de 8 605 € et la société Billions SAS à hauteur de 30 087 €.

Il est fréquent que les projets de pôles de compétitivité qui associent des partenaires de l'industrie, de la recherche sur des thématiques de rupture technologique soient soumis aux aléas des résultats de la Recherche&Développement (R&D) menée.

Cette demande de prolongation est liée aux difficultés économiques de l'un des partenaires. Cela a engendré un retard dans le lancement de ses travaux de R&D.

Ceci amène les porteurs de projets à décaler dans le temps la réalisation de leurs travaux et donc à décider en commun avec la Direction Générale de la Compétitivité de l'Industrie et des Services (DGCIS) de faire des demandes de prolongation de la durée du projet.

Les partenaires du projet CON-PRO-MI ont ainsi demandé un délai supplémentaire de 13 mois pour mener à terme les travaux de R&D prévus dans le cadre de la convention d'aide à l'innovation signée en janvier 2010. L'avenant proposé au Conseil Municipal prolonge la durée de réalisation du projet jusqu'au 31 décembre 2013.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Economie, Université Recherche, Insertion, Relations Internationales du 02 avril 2012

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant concernant la prolongation de la durée du projet CON-PRO-MI jusqu'au 31 décembre 2013.

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Mme Geneviève FIORASO



Affichée le :

24 AVR. 2012

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION : Programme européen de coopération interrégionale INTERREG IVC, projet européen KT Force (Knowledge transfer joint forces for efficient innovation policies).

Madame Geneviève FIORASO expose,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du programme de coopération interrégionale INTERREG IVC qui s'inscrit dans l'objectif «coopération territoriale européenne» cofinancé par le Fonds européen de développement régional (FEDER), un quatrième appel à projet a été lancé en 2010.

Le principal objectif défini pour la période 2007-2013 consiste à renforcer les politiques de développement régional par des échanges d'expériences et de bonnes pratiques.

Le programme INTERREG IVC vise à contribuer à la stratégie de l'Union pour la croissance et l'emploi. Il est un instrument important pour la mise en œuvre de l'initiative de l'Union européenne : Régions pour le changement économique (RFEC). Le Programme INTERREG IVC couvre tous les États membres de l'Union européenne ainsi que la Norvège et la Suisse.

La Ville de Grenoble a été sollicitée pour participer à cet appel à projet dans le cadre d'un consortium qui associe 11 partenaires dans 6 régions européennes et un partenaire lituanien en tant qu'observateur. L'Université de Porto est coordinateur. 3 régions sont identifiées comme ayant des politiques d'innovation avancées (Allemagne, France, Irlande) et 3 sont identifiées comme "modestement innovantes" (Roumanie, Lituanie, et Portugal) selon le rapport "2010 Innovation Scoreboard". Dans chaque région, un binôme de deux partenaires a été mis en place : un acteur institutionnel et un acteur opérationnel. En Rhône-Alpes : la Ville de Grenoble et l'UJF, avec comme partenaire Floralis, structure de valorisation.

Le projet KT Force (Knowledge transfer joint forces for efficient innovation policies), qui porte sur le transfert de technologies, a été présenté et retenu.

La Ville de Grenoble a été sollicitée dans ce projet au titre de son expérience en matière de politique de soutien à l'innovation et notamment envers les incubateurs et structures de transfert de technologies.

Au-delà de l'échange d'expériences sur le transfert de technologies et les politiques d'innovation entre ces régions, ce projet a pour objectif d'apporter des solutions aux situations de blocage qui peuvent apparaître lors d'un transfert. Le projet se focalisera sur les 3 thématiques suivantes :

- attribution de licences,
- création de spin-off,
- relation entre l'université et l'industrie.

Le projet se déroulera sur une durée de 2 ans. Le budget total s'élève à 1,4M€.

La part attribuée à la Ville de Grenoble est de 126K€, dont 94K€ de contribution FEDER pour un cofinancement par la Ville de 32K€.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Economie, Université Recherche, Insertion, Relations Internationales du 02 avril 2012

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs au projet européen KT Force.

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Mme Geneviève FIORASO



Affichée le : 24 AVR. 2012

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Programme de réhabilitation du MIN de Grenoble - Avenant à la convention financière avec la Communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole

Madame Geneviève FIORASO expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 19 juin 2006, le Conseil municipal a approuvé un programme de travaux de réhabilitation du Marché d'Intérêt National de Grenoble sur la grande halle du MIN et ses abords, afin de maintenir un niveau d'exploitation satisfaisant aux intervenants (grossistes et producteurs) sur le MIN.

Compte tenu de l'ampleur de ce programme d'investissement, estimé à 3 millions d'euros HT, la Ville de Grenoble a sollicité une participation de la Métro et du Conseil général de l'Isère.

Par délibérations en date du 28 novembre 2008, du 18 février 2010 et du 29 avril 2011, la Métro a participé au programme de rénovation du MIN de Grenoble par voie de fonds de concours versé à la ville de Grenoble, à hauteur de 15% du montant HT des dépenses réalisées.

Le Conseil général a quant à lui mobilisé 196 001€ au titre du plan de relance et de la dotation territoriale en 2009 et 2010.

Les travaux se sont terminés en début d'année 2012 avec quelques retards liés à la complexité du chantier (site occupé) et aux problèmes climatiques.

Le Conseil de communauté de la Métro a décidé de prolonger par avenant la convention de financement afin de permettre de solder la participation de la Métro.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'avenant de prolongation de délai de la convention de participation de la Métro au financement des travaux du MIN.

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Economie, Université Recherche, Insertion, Relations Internationales du 02 avril 2012

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- valider les termes de l'avenant n° I à la convention relative à la participation de la Métro au financement des travaux de rénovation du marché d'intérêt national (MIN) de Grenoble.
- autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant, ainsi que tout autre document relatif à ce dossier.

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Mme Geneviève FIORASO



Affichée le :

24 AVR. 2012

TRANSFORMATION DE POSTE

Cette transformation concerne une mise en adéquation du cadre d'emplois avec les missions du poste.

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à Créer
Finances Achats Contrôle de Gestion	Finances	Pilotage budgétaire et programmation	Rédacteur	Attaché

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MADAME ISABELLE VETTIER, INGENIEUR
PRINCIPAL TITULAIRE DE LA VILLE DE GRENOBLE AUPRES DE GAZ ET ELECTRICITE
DE GRENOBLE**

Entre la Ville de Grenoble représentée par son Maire

d'une part,
et Monsieur le Directeur Général de Gaz et Electricité de Grenoble, dont le siège est situé : 8, place
Robert Schuman à Grenoble,

d'autre part,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction
publique territoriale, notamment les articles 61 à 63,
Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique territoriale,
notamment son article 16,
Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, relatif au régime de la mise à disposition des
fonctionnaires territoriaux
Vu la délibération en date du 16 avril 2012 informant le Conseil Municipal de la mise à disposition
de Madame Isabelle VETTIER, ingénieur principal titulaire de la Ville de Grenoble auprès de Gaz
et Electricité de Grenoble,
Vu l'avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire en date du 21 mars 2012
(catégorie A),

Il est convenu ce qui suit

ARTICLE 1. Madame Isabelle VETTIER, ingénieur principal titulaire de la Ville de Grenoble
(indice nouveau majoré 626), est mise à disposition à temps complet auprès de Gaz et Electricité de
Grenoble pour exercer les fonctions d'adjointe au directeur du service Eclairage Public, pour une
période de un an à compter du 19 avril 2012.

ARTICLE 2. Ces fonctions seront exercées sous l'autorité directe et le contrôle de Monsieur le
Directeur Général de Gaz et Electricité de Grenoble à compter du 19 avril 2012.

ARTICLE 3. Un rapport sur la manière de servir de Madame Isabelle VETTIER sera établi par son
supérieur hiérarchique. Ce rapport devra être transmis avant le 30 novembre 2012 à Monsieur le
Maire de la Ville de Grenoble, qui établira la notation de l'intéressée au titre de ladite année.

ARTICLE 4. La fixation des conditions de travail ainsi que des congés annuels et congés de
maladie régis par les 1° et 2° de l'article 57 de la loi du 26 janvier 1984 de Madame Isabelle
VETTIER relève de la responsabilité de Monsieur le Directeur Général de Gaz et Electricité de
Grenoble.

ARTICLE 5. Dans le cadre de cette mise à disposition, la responsabilité civile de l'organisme
d'accueil est engagée vis-à-vis des tiers du fait de l'activité de Madame Isabelle VETTIER,
ingénieur principal titulaire.

Par ailleurs, les risques responsabilité civile de Madame Isabelle VETTIER devront être couverts
pendant la durée de sa mise à disposition par son assurance individuelle.

Pendant son activité, l'agent mis à disposition bénéficie de la garantie accidents du travail par la
Ville, la notification de son horaire et de son affectation attestant qu'il est en mission.

.../...

ARTICLE 6. L'organisme d'accueil s'engage également à veiller au bon respect des règles d'hygiène et de sécurité, notamment celles définies dans le cadre du Code du Travail, livre II titre III, dans les locaux de travail et sur les machines mis à disposition de Madame Isabelle VETTIER. La détermination des règles d'hygiène et de sécurité et de conditions de travail et le respect de celles-ci par l'intéressée relèvent de la responsabilité de l'organisme d'accueil. Si des équipements de protection individuelle sont nécessaires pour assurer cette sécurité, ceux-ci seront à la charge de l'organisme d'accueil.

ARTICLE 7. Le Service Santé-Prévention-Social de la Direction des Ressources Humaines et des Relations Sociales reste compétent à l'égard de Madame Isabelle VETTIER. A ce titre, tant le Médecin du Travail que l'Ingénieur Sécurité ou ses adjoints disposent du même droit d'accès aux lieux où elle exerce ses fonctions que pour tout autre agent municipal. Le cas échéant, les manquements aux règles d'hygiène et de sécurité constatés à l'occasion d'une visite du lieu de travail de Madame Isabelle VETTIER sont signalés à l'organisme d'accueil sous couvert de Monsieur le Directeur Général des services de la Ville de Grenoble et de son adjoint aux Ressources Humaines. Une copie de ce rapport est adressée au Président du CHSCT. Madame Isabelle VETTIER reste soumise aux mêmes obligations de visite médicale par le service de Médecine Professionnelle et préventive que lorsqu'elle exerce ses fonctions au sein des services municipaux proprement dit.

ARTICLE 8. Cette mise à disposition s'effectue à titre onéreux pour une durée de un an à compter du 19 avril 2012.

ARTICLE 9. Monsieur le Directeur Général de Gaz et Electricité de Grenoble s'engage à rembourser à la Ville de Grenoble, le montant des traitements, primes et indemnités versés à Madame Isabelle VETTIER, ainsi que les cotisations et les contributions afférentes. Ce remboursement s'effectuera à échéance trimestrielle sur présentation, par la Ville de Grenoble d'un état des sommes à payer.

ARTICLE 10. Dans cette position, Madame Isabelle VETTIER peut percevoir de la part de l'organisme d'accueil un complément de rémunération en sus du traitement principal, justifié par les fonctions occupées et être indemnisée par l'organisme d'accueil des frais et sujétions causés par l'exercice de ses fonctions.

ARTICLE 11. La présente convention pourra prendre fin de manière anticipée, moyennant préavis de trois mois à la demande de Madame Isabelle VETTIER, de Monsieur le Maire de la Ville de Grenoble ou de Monsieur le Directeur Général de Gaz et Electricité de Grenoble. Dans ce cas, Madame Isabelle VETTIER sera réaffectée dans un service de la Ville de Grenoble.

ARTICLE 12. Cette convention est annexée à l'arrêté municipal de mise à disposition de Madame Isabelle VETTIER auprès de Gaz et Electricité de Grenoble.

Grenoble, le

Pour Gaz Electricité de Grenoble,
Le Directeur Général

Pour le Maire de Grenoble,
L'Adjointe Déléguée

Marie-José SALAT

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 16/04/12 - Annexe à la délibération 35-G 001
Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

MARCHES DE TRAVAUX

Pour la franchise inférieure à 20 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
11A568	Restauration de l'ancienne crèche Mozart en centre de loisirs Lot 1 - Démolition	TDMI 38800 PONT DE CLAIK	4 796,00 €	01/03/12	Marché à prix global et forfaitaire	
11A569	Restauration de l'ancienne crèche Mozart en centre de loisirs Lot 2 - Cloisons -Faux-plafond	AXE ISOLATION 38120 SAINT EGREVE	7 732,10 €	01/03/12	Marché à prix global et forfaitaire	
11A571	Restauration de l'ancienne crèche Mozart en centre de loisirs Lot 4 - Sols souples	BAILLY SARL 38170 SEYSSINET	2 927,50 €	01/03/12	Marché à prix global et forfaitaire	
11A572	Restauration de l'ancienne crèche Mozart en centre de loisirs Lot 5 - Peinture, Faïence	AC ZANGOLI 38130 ECHIROLLES	9 800,00 €	01/03/12	Marché à prix global et forfaitaire	
11A573	Restauration de l'ancienne crèche Mozart en centre de loisirs Lot 6 - Store bannes	SARL VRBS 38450 VIF	1 909,44 €	01/03/12	Marché à prix global et forfaitaire	
11A575	Restauration de l'ancienne crèche Mozart en centre de loisirs Lot 8 - Alarme intrusion	ALFASIC PROTECTION 38320 EYBENS	2 910,00 €	01/03/12	Marché à prix global et forfaitaire	
11A576	Restauration de l'ancienne crèche Mozart en centre de loisirs Lot 9 - Sanitaire Ventilation	CLIMAGIS 38600 FONTAINE	11 600,00 €	01/03/12	Marché à prix global et forfaitaire	
11A577	Restauration de l'ancienne crèche Mozart en centre de loisirs Lot 10 - Nettoyage	ALPES SERVICES NETTOYAGE 38690 LONGECHENAL	1 633,05 €	01/03/12	Marché à prix global et forfaitaire	
11T675	ZAC Blanche Monnier - Construction d'un poste public de distribution électrique Lot 2 - Etanchéité, Végétalisation	ETRA 38140 RIVES	3 776,00 €	23/02/2012	Marché à prix global et forfaitaire	

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 16/04/12
Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

11A652	Travaux d'aménagement des abords de l'opération Hoche Sembat - lot 3 : Espaces verts plantations	SPORTS et PAYSAGES 38360 SASSENAGE	10 626,50 €	21/03/2012	Marché à prix global et forfaitaire
--------	---	--	-------------	------------	--

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 16/04/12
Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 € HT et inférieure à 50 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
11A574	Restauration de l'ancienne crèche Mozart en centre de loisirs Lot 7 - Electricité	DUNELC SARL 38420 LE VERSOUD	24 958,70 €	01/03/12	Marché à prix global et forfaitaire	
11T641	Bâtiment CEMOI - Réfection après sinistre du local B002 Lot Electricité	LANSARD Entreprises 74540 CHAINAZ LES FRASSES	22 803,52 €	16/03/12	Marché à prix global et forfaitaire	
11T674	ZAC Blanche Monnier - Construction d'un poste public de distribution électrique Lot 1 - Maçonnerie	TDMI 38800 PONT DE CLAIX	26 675,50 €	28/02/12	Marché à prix global et forfaitaire	
12I002	Foire des Rameaux - Esplanage 2012 - maintenance des installations électriques	CITEOS - EEE AD 38120 SAINT EGREVE	46 267,00 €	07/03/12	Marché à prix global et forfaitaire	
Pour la tranche supérieure ou égale à 50 000 € HT et inférieure à 90 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
11A583	Travaux d'aménagement de la placette et de la rue Bévière - Lot 2 - Aménagements paysagers	TOUTENVERT 38160 CHATTE	79 500,00	07/03/12	Marché à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	
11A584	Travaux d'aménagement de la placette et de la rue Bévière Lot 3 - Revêtement béton	SOLS ALPESSARL 38113 VEUREY VOROIZE	82 132,00	09/03/12	Marché à bons de commande sur bordereau de prix unitaires	
Pour la tranche supérieure ou égale à 90 000 € HT et inférieure à 133 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 16/04/12
Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

11A651	Travaux d'aménagement des abords de l'opération Hoche Sembat - lot 2 : Revêtement de trottoir en béton	SOLS ALPES SARL 38113 VEUREY VOROIZE	86 330,00	26/03/12	Marché à prix global et forfaitaire
Pour la tranche supérieure ou égale à 133 000 € HT et inférieure à 206 000 € HT					
11A650	Travaux d'aménagement des abords de l'opération Hoche Sembat - lot 1 : VRD	GUINTOLI SAS 38210 TULLINS	175 972,93	21/03/12	Marché à prix global et forfaitaire
Pour la tranche supérieure ou égale à 206 000 € HT et inférieure à 1 000 000 € HT					
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
11A582	Travaux d'aménagement de la placette et de la rue Bévière Lot 1 - VRD	SGREG SUD EST 38432 ECHIROLLES	246 463,75	07/03/12	Marché à bons de commande sur bordereau de prix unitaires

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 16/04/12
Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

MARCHES DE SERVICES ET PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Pour la tranche inférieure à 20 000 € HT					
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
11S610	Plan de lutte contre les insectes et les rongeurs pour la cuisine centrale Mangin	PRO SERVICE ENVIRONNEMENT 38890 VIGNIEU	Maximum : 9 800 €	08/03/2012	Marché à bons de commande sur bordereau de prix unitaires
11P665	Renouvellement Urbain de la Villeneuve - secteur Arlequin crique Sud - Aménagement cœur de crique et abords silo n°1 Marché de coordination SPS	CDSA 38240 MEYLAN	4 224,00 €	24/02/2012	Marché à prix global et forfaitaire
Pour la tranche supérieure ou égale 20 000 euros HT et inférieure à 50 000 euros HT					
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
11A382	Démolition reconstruction du groupe scolaire Beauvert Marché d'assurance dommage	SMABPT 69424 LYON	48 998,13	08/03/2012	Marché à prix global et forfaitaire
11S033	Mise à disposition d'une exposition de photographies sur le thème des "femmes en résistance" à l'ancien Musée de Peinture de Grenoble - Mars 2012	Pierre-Yves GINET 42300 ROANNE	38 331,75	08/02/2012	Marché à prix global et forfaitaire

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT
II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :				
12-0999	Arrêté (16/03/2012)	CDMF-Avocats	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée au Tribunal administratif de Grenoble par Mme CORANTI tendant à l'annulation de l'arrêté de permis de construire n°11-3519 accordé le 6/09/2011 à M. Portugal.	
12-1052	Arrêté (19/03/2012)	CDMF-Avocats	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée au Tribunal administratif de Grenoble par l'association "Chemin de la Madeleine et Montfroid" tendant à l'annulation de l'arrêté de permis de construire accordé le 9/12/2010 à M. NEGRO.	
12-1053	Arrêté (19/03/2012)	SCP Benichou – Para – Triquet - Dumoulin	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée au Tribunal administratif de Grenoble par Mme HOURS tendant à l'annulation de l'arrêté de permis de construire accordé le 26/10/2011 à la société SAS ARDISSA.	
12-1198	Arrêté (28/03/2012)	Cabinet Parme Avocats	La Ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête n°0803639-3 relative au contrat liant la Ville de Grenoble à la Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise.	
12-1214	Arrêté (28/03/2012)	Cabinet Parme Avocats	La Ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête n°1103563-3 relative au contrat liant la Ville de Grenoble à la Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise.	

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :

	Bail commercial (27/02/2012)	Société le Rhumel 53 place des Géants 38100 Grenoble	La Ville loue au preneur un local à usage de commerce d'une surface de 49 m ² dans l'immeuble sis 53 place des Géants. Durée : 9 ans, du 1/03/2012 au 28/02/2021.	Loyer annuel HT et hors charges : 1739,50 € HT
	Convention d'occupation précaire (31/01/2012)	Relai Ozanam 1 allée du Gâtinais 38130 Echirolles	La Ville loue au preneur une maison d'une surface d'environ 80 m ² , située 71 rue Général Mangin. Durée : 1 an, du 1/01/2012 au 31/12/2012.	Redevance mensuelle : 400 € TTC
	Convention d'occupation local archives (08/03/2012)	Nodule Multimédia 12 rue Ampère 38 Grenoble	La Ville loue au preneur un local situé au sous sol du bâtiment CEMOL, 12 rue Ampère. Durée : indéterminée, à compter du 15/03/2012	Redevance mensuelle HT et hors charges : 30,80 €